
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 2 mars 2021 à 19 h 30
par visioconférence**

PRÉSENCES :

Monsieur Normand MARINACCI, Maire d'arrondissement
Monsieur Christian LAROCQUE, Conseiller d'arrondissement
Madame Suzanne MARCEAU, Conseillère d'arrondissement
Monsieur Yves SARAULT, Conseiller d'arrondissement
Monsieur Robert SAMOSZEWSKI, Conseiller d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Madame Geneviève LAPOSTOLLE, Régisseur
Monsieur Pierre Yves MORIN, Directeur d'arrondissement par intérim
Madame Edwige NOZA, Secrétaire d'arrondissement
Monsieur Sylvain PROVENCHER, Chef de division urbanisme, permis et inspections
Madame Louise RICHARD, Directrice de la culture, sports, loisirs et des relations avec les citoyens

Cette séance se déroule à huis clos, conformément à l'arrêté ministériel numéro 2020-074 daté du 2 octobre 2020.

Cette séance a été webdiffusée en simultané sur la chaîne YouTube de l'arrondissement.

10 - Ouverture de la séance

Le maire d'arrondissement déclare la séance ouverte à 19 h 30.

Le maire rappelle qu'en raison de la pandémie de la COVID-19, la séance du conseil d'arrondissement se déroule à huis clos et se tient entièrement de façon virtuelle. Il présente les membres du conseil et les fonctionnaires qui participent à la séance.

Annonces du maire

Le maire annonce le décès de monsieur Jean-Paul Rolin, décédé le 19 février 2021 à l'âge de 86 ans et présente ses condoléances à la famille et aux proches du défunt.

Il souhaite une bonne semaine de relâche aux élèves, aux professeurs et au personnel de soutien. Il annonce la tenue de plusieurs activités au cours de la semaine, organisées par l'arrondissement et invite les citoyens à consulter le site internet de l'arrondissement pour plus de détails.

Ensuite, le maire d'arrondissement présente une mise à jour de la situation liée à la COVID-19 dans l'arrondissement en date du 28 février 2021 et informe les citoyens du début de la vaccination dans l'ouest de l'Île, au Centre communautaire Gerry Robertson.

Il souligne le départ à la retraite de Simon Barbeau après plus de 30 ans de service à l'arrondissement.

Finalement, il rappelle les travaux d'inspection qui auront lieu sur le pont entre 21 h le 3 mars et 5 h du matin le 4 mars au cours desquels, une voie sera fermée à la circulation.

CA21 28 043

Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement

Il est proposé par Robert SAMOSZEWSKI

appuyé par Yves SARAULT

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard — Sainte-Geneviève du mardi 2 mars 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.02

10 - Période de questions du public

Début : 19 h 34

Philippe Therrien Aménagement d'un terrain de pétanque au parc Eugène-Dostie

Claire et Jean-Marc Pilon Rapport de la firme d'ingénierie concernant les inondations

Pascal Soucy Procédure de demande de permis en ligne

Fin : 19 h 38

10 - Période de questions des membres du conseil

Début : 19 h 38

Le conseiller monsieur Robert Samoszewski, demande à quel moment sera déposé le rapport sur les inondations. Il soulève des inquiétudes quant à l'accumulation d'eau sur la rue Joly causée par la fonte des neiges.

La conseillère madame Suzanne Marceau, se questionne sur l'insistance du maire d'arrondissement quant à l'adoption de deux projets de règlements sur le lotissement. Elle est d'avis que ces règlements freinent le développement domiciliaire et l'établissement de jeunes familles dans l'arrondissement. À ce sujet, elle fait état de certaines données du profil socio-économique de l'arrondissement et constate une diminution du nombre d'enfants de moins de 14 ans sur le territoire entre 2011 et 2016. Elle aimerait connaître la position du maire face à ces statistiques.

Fin : 19 h 52

CA21 28 044

Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du mardi 2 février 2021.

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Yves SARAULT

Et résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 2 février 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.05 1212714005

CA21 28 045

Adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du mardi 16 février 2021.

Il est proposé par Yves SARAULT

appuyé par Robert SAMOSZEWSKI

Et résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 16 février 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.06 1212714006

CA21 28 046

Donner son accord à la réalisation d'un projet transitoire de deux ans préalablement au projet permanent de transformation du boulevard Gouin Ouest en rue partagée, dans le cadre du Programme des rues piétonnes et partagées (PRPP) de la Ville de Montréal.

CONSIDÉRANT la sélection du projet du boulevard Gouin Ouest dans le cadre du Programme des rues piétonnes et partagées (PRPP) de la Ville de Montréal,

CONSIDÉRANT que le conseil d'arrondissement désire mettre en valeur le noyau villageois de Sainte-Geneviève afin d'y améliorer la qualité de vie,

Il est proposé par Suzanne MARCEAU

appuyé par Robert SAMOSZEWSKI

Et résolu :

De donner un accord de principe à la réalisation d'un projet transitoire de deux ans préalablement au projet permanent de transformation du boulevard Gouin Ouest en rue partagée, dans le cadre du Programme des rues piétonnes et partagées de la Ville de Montréal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

12.01 1219099001

CA21 28 047

Approuver les demandes de reconnaissance de vingt-neuf (29) organismes à but non lucratif de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, dans le cadre de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes à but non lucratif, pour la période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021.

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Robert SAMOSZEWSKI

Et résolu :

D'approuver les demandes de reconnaissance de vingt-neuf (29) organismes à but non lucratif de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, dans le cadre de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes à but non lucratif, pour la période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

12.02 1217593005

CA21 28 048

Octroyer un contrat à la firme « Les architectes Labonté Marcil s.e.n.c. » pour une somme de 345 758,57 \$, incluant les taxes et 15% de budget contingent, pour la préparation de plans, devis et surveillance du projet de construction d'une extension au bâtiment des travaux publics de L'Île-Bizard et approuver un virement au règlement d'emprunt 0820-002

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Robert SAMOSZEWSKI

Et résolu :

1. D'autoriser une dépense de 345 758,57 \$, incluant les taxes et 15% de budget contingent, pour la préparation de plans, devis et surveillance du projet de construction d'une extension au bâtiment des travaux publics de L'Île-Bizard.;
2. D'octroyer un contrat à la firme "Les architectes Labonté Marcil s.e.n.c.";
3. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.01 1217474007

CA21 28 049

Reconduction d'un contrat d'une durée de 12 mois, soit du 27 mars 2021 au 26 mars 2022, à Entretien Mana inc. au montant de 71 620,31 \$, taxes incluses pour le service d'entretien ménager pour 6 bâtiments dans l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, conformément à l'appel d'offres numéro 20-18113 et autoriser une dépense maximale de 71 620,31\$ à cette fin.

Il est proposé par Robert SAMOSZEWSKI

appuyé par Suzanne MARCEAU

Et résolu :

De reconduire le contrat d'une durée de 12 mois, soit du 27 mars 2021 au 26 mars 2022, à Entretien Mana inc. au montant de 71 620,31 \$, taxes incluses pour le service d'entretien ménager pour 6 bâtiments dans l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, conformément à l'appel d'offres numéro 20-18113 et autoriser une dépense maximale de 71 620,31\$ à cette fin.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.02 1217593007

CA21 28 050

Octroi des subventions au montant de 12 172 \$ pour l'année 2021 aux organismes accrédités par l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève.

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Robert SAMOSZEWSKI

Et résolu :

D'octroyer les subventions aux organismes œuvrant dans l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, tel que recommandé par la Direction de la culture, des sports, des loisirs et des relations avec les citoyens pour l'année 2021;

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.03 1217593004

CA21 28 051

Affecter un montant de 400,00 \$ en provenance des surplus de golf de l'arrondissement pour l'octroi d'une aide financière (subvention) au Cercle des fermières de L'Île-Bizard, afin de soutenir leurs activités 2021 et le projet «Être créatif et briser l'isolement».

Il est proposé par Robert SAMOSZEWSKI

appuyé par Christian LAROCQUE

Et résolu :

1. D'octroyer une contribution financière d'un montant de 400 \$ au Cercle des fermières de L'Île-Bizard;
2. D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.04 1217808001

CA21 28 052

Prendre acte du dépôt des rapports sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires, pour la période du 1er au 31 janvier 2021, en vertu du règlement CA28 0052.

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Yves SARAULT

Et résolu :

De prendre acte du dépôt des rapports sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires, pour la période du 1er au 31 janvier 2021, en vertu du règlement CA28 0052.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.01 1212714008

CA21 28 053

Règlement numéro CA28 0015-04 modifiant le Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro CA28 0015 de l'arrondissement L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève à l'effet d'ajouter un critère d'évaluation sur l'intégration de garage attaché ou intégré à un bâtiment principal.

Avis de motion est donné par le conseiller d'arrondissement, monsieur Christian Larocque en vue d'un dépôt et de l'adoption à une séance subséquente du conseil d'arrondissement, d'un règlement modifiant le Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro CA28 0015 de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, à l'effet d'ajouter un critère d'évaluation sur l'intégration de garage attaché ou intégré à un bâtiment principal.

40.01 1217905011

CA21 28 054

Règlement numéro CA28 0023-39 modifiant le Règlement de zonage CA28 0023 à l'effet de créer la zone C4-292 à même la zone C2-246, de modifier les dispositions relatives à l'abattage d'arbres et de modifier, abroger et adopter diverses autres dispositions.

Avis de motion est donné par le conseiller d'arrondissement, monsieur Robert Samoszewski en vue d'un dépôt et de l'adoption à une séance subséquente du conseil d'arrondissement, d'un règlement modifiant le Règlement de zonage CA28 0023 à l'effet de créer la zone C4-292 à même la zone C2-246, de modifier les dispositions relatives à l'abattage d'arbres et de modifier, abroger et adopter diverses autres dispositions.

40.02 1217905010

Règlement numéro CA28 0024-12 modifiant le Règlement de lotissement CA28 0024 à l'effet de modifier la largeur minimale de lotissement aux zones RU-102, RU-116, R1-103, R1-114, R1-216, R1-266, et également pour les lots à l'intérieur du corridor riverain.

CONSIDÉRANT qu'avis de motion d'un règlement modifiant le règlement de lotissement CA28 0024 a été donné à la séance du conseil d'arrondissement du 12 janvier 2021;

CONSIDÉRANT le dépôt du projet de règlement CA28 0024-12;

Il est proposé par Normand MARINACCI

appuyé par -

D'adopter le premier projet de règlement CA28 0024-12 modifiant le règlement de lotissement CA28 0024 à l'effet d'augmenter la largeur minimale de lotissement aux zones RU-102, RU-116, R1-103, R1-114, R1-216, R1-266, et également pour les lots à l'intérieur du corridor riverain.

Cette proposition tombe puisqu'elle n'a pas été appuyée.

40.03 1207905076

Règlement numéro CA28 0024-13 modifiant le Règlement de lotissement CA28 0024 à l'effet de prohiber le tracé d'une rue à l'intérieur des zones RU-102, RU-116, R1-103, R1-114, R1-216, R1-266.

CONSIDÉRANT qu'avis de motion d'un règlement modifiant le règlement de lotissement CA28 0024 a été donné à la séance du conseil d'arrondissement du 12 janvier 2021;

CONSIDÉRANT le dépôt du projet de règlement CA28 0024-13;

Il est proposé par Normand MARINACCI

appuyé par -

D'adopter le premier projet de règlement CA28 0024-13 modifiant le règlement de lotissement CA28 0024 de l'arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève à l'effet de prohiber le tracé d'une rue à l'intérieur des zones RU-102, RU-116, R1-103, R1-114, R1-216, R1-266.

Cette proposition tombe puisqu'elle n'a pas été appuyée.

40.04 1207905077

CA21 28 055

Règlement numéro CA28 0023-37 modifiant le règlement de zonage CA28 0023 à l'effet de modifier la hauteur en étage maximale, la hauteur en mètre maximale et le rapport plancher/terrain maximal à la grille des usages et normes de la zone R1-276.

ATTENDU qu'avis de motion du règlement CA28 0023-37 modifiant le règlement de zonage CA28 0023 a été donné à la séance du conseil d'arrondissement du 1er décembre 2020;

ATTENDU le dépôt du projet de règlement,

Il est proposé par Normand MARINACCI

appuyé par Christian LAROCQUE

D'adopter le Règlement modifiant le règlement de zonage CA28 0023 à l'effet de modifier la hauteur en étage maximale, la hauteur en mètre maximale et le rapport plancher/terrain maximale à la grille des usages et normes de la zone R1-276. (CA28 0023-37).

Une discussion s'engage.

Il est proposé par Robert SAMOSZEWSKI

appuyé par Yves SARAULT

D'apporter un amendement à la proposition principale en ajoutant à la grille des spécifications de la zone R1-276, que l'interdiction de construire un deuxième étage s'applique seulement aux bâtiments de moins de 40 m².

Une discussion s'engage.

Le conseiller d'arrondissement monsieur Robert Samoszewski, demande la tenue d'un vote enregistré sur l'amendement.

La secrétaire d'arrondissement fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit:

VOTE

Votent en faveur: messieurs Christian LAROCQUE, Normand MARINACCI, Yves SARAULT et Robert SAMOSZEWSKI (4)

Vote contre: Madame Suzanne MARCEAU (1)

Résultat : En faveur : 4
 Contre : 1

La secrétaire d'arrondissement, déclare la proposition principale telle qu'amendée, adoptée à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

40.05 1207576009

CA21 28 056

Règlement numéro CA28 0023-38 modifiant le Règlement de zonage CA28 0023 à l'effet d'ajouter la classe d'usage « P4 Parc régional » à la grille des usages et normes de la zone A1-220.

ATTENDU qu'avis de motion du règlement CA28 0023-38 modifiant le règlement de zonage CA28 0023 a été donné à la séance du conseil d'arrondissement du 12 janvier 2021;

ATTENDU le dépôt du projet de règlement CA28 0023-38 fait à la séance du conseil d'arrondissement du 12 janvier 2021;

ATTENDU que le premier projet de règlement a été adopté à la séance du conseil d'arrondissement du 12 janvier 2021;

ATTENDU QUE l'assemblée publique de consultation prescrite par l'article 125 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1) a été remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, à compter de la date de publication d'un avis public à cet effet, conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel numéro 2020-074 du 2 octobre 2020, du ministre de la Santé et des Services sociaux, pris en vertu de la Loi sur santé publique (RLRQ, c. S-2.2);

ATTENDU qu'un avis a été publié sur le site internet de l'arrondissement le 9 février 2021, invitant les personnes intéressées à soumettre leurs questions/commentaires par écrit à l'arrondissement entre le 9 et le 24 février 2021;

Il est proposé par Normand MARINACCI

appuyé par Christian LAROCQUE

Et résolu :

D'adopter le second projet de règlement numéro CA28 0023-38 modifiant le Règlement de zonage CA28 0023 à l'effet d'ajouter la classe d'usage « P4 Parc régional » à la grille des usages et normes de la zone A1-220.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.06 1207905072

40.07 VACANT

40.08 VACANT

CA21 28 057

Statuer sur une demande d'exemption des frais de permis d'enseigne au Club des amis des deux rives relatifs à l'installation d'une enseigne commerciale sur la propriété du 571, rue Cherrier composé du lot 4 589 349 du cadastre du Québec.

Il est proposé par Robert SAMOSZEWSKI

appuyé par Christian LAROCQUE

Et résolu :

D'accorder une exemption des frais de permis d'enseigne au Club des amis des deux rives relative à l'installation d'une enseigne commerciale sur la propriété du 571, rue Cherrier composé du lot 4 589 349 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.09 1217905008

CA21 28 058

Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de permettre la construction d'une résidence unifamiliale isolée sur la propriété située à l'adresse sise au 1095, rue Saint-Roch correspondant au lot no 4 590 016 du cadastre du Québec.

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Yves SARAULT

Et résolu :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, la construction d'une résidence unifamiliale isolée sur la propriété située au 1095, rue Saint-Roch, correspondant au lot no 4 590 016 du cadastre du Québec sous la condition suivante:

QUE la haie le long de la ligne avant soit conservée.

et avec les matériaux suivants :

- Deux (2) parements extérieurs :
 - o Brique Griffintown de couleur blanc élégant;
 - o Pierre Arriscraft de couleur gris acier;
 - o Clin de métal MAC de couleur smoke birch ;
- Garage double intégré (façade latérale droite);
- Toiture en tôle couleur noir;
- Les soffites et les fascias seront en aluminium de couleur noir;
- Les contours des fenêtres, les portes et les portes de garage seront en aluminium de couleur noir.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.10 1207905064

CA21 28 059

Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de permettre l'agrandissement de la résidence unifamiliale isolée avec l'ajout un second étage sur la propriété située à l'adresse sise au 342, rue Daniel-Johnson correspondante au lot no 4 299 146 du cadastre du Québec.

Il est proposé par Robert SAMOSZEWSKI

appuyé par Christian LAROCQUE

Et résolu :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, l'agrandissement de la résidence unifamiliale isolée avec l'ajout d'un second étage sur la propriété située au 342, rue Daniel-Johnson correspondante au lot no 4 299 146 du cadastre du Québec selon l'une des deux (2) options suivantes :

- Option 1 telle que présentée;
- Option 2 telle que présentée sous les conditions d'ajouter deux (2) colonnes de l'avant-toit principal et l'ajout d'un avant-toit au-dessus du garage.

Et avec les matériaux suivants :

- Parement extérieur en façade avant :
 - o Pierre Brandon de couleur gris calcaire
 - o Fibre de bois pressée KWP de couleur cactus.
- Parement extérieur autres façade :
 - o Clin de vinyle Kaycan de couleur gris calcaire
- Toiture en bardeau d'asphalte de couleur noir 2 tons.
- Contour des fenêtres, fascias et soffites en métal de couleur blanc loup (91).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.11 1217905009

CA21 28 060

Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin d'autoriser une enseigne sur poteau à l'adresse sise au 571, rue Cherrier composé du lot 4 589 349 du cadastre du Québec.

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Robert SAMOSZEWSKI

Et résolu :

D'accepter, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, la pose d'une enseigne sur poteau à l'adresse sise au 571, rue Cherrier. composé du lot 4 589 349 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.12 1217905007

CA21 28 061

Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de permettre la construction d'une résidence unifamiliale isolée de deux (2) étages avec garage intégré sur la propriété située à l'adresse sise au 139, avenue des Vinaigriers correspondant au lot no 6 008 284 du cadastre du Québec.

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Yves SARAULT

Et résolu :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, la construction d'une résidence unifamiliale isolée de deux (2) étages avec garage intégré sur la propriété située au 139, avenue des Vinaigriers correspondant au lot no 6 008 284 du cadastre du Québec avec les matériaux suivants :

- Trois (3) parements extérieurs en façade avant principale et les autres façades:
 - o Brique Shouldice de couleur galaxy;
 - o Brique Shouldice de couleur pearl white;
 - o Clin d'acier MAC de couleur noyer noir.

- Les soffites, les fascias, les contours des fenêtres et des portes ainsi que la porte de garage seront en aluminium de couleur gris métallique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.13 1217905006

CA21 28 062

Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de permettre la construction d'une résidence unifamiliale isolée de deux (2) étages avec un garage intégré sur la propriété composée à adresse sise au 305, rue Félicité-Laurin correspondant au lot no 6 252 641 du cadastre du Québec. (Job 5670)

Il est proposé par Yves SARAULT

appuyé par Robert SAMOSZEWSKI

Et résolu :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, la construction d'une résidence unifamiliale isolée de deux (2) étages avec un garage double intégré sur la propriété située au 305, rue Félicité-Laurin correspondant au lot no 6 252 641 du cadastre du Québec (Job 5670) avec les matériaux extérieurs suivants :

- Deux (2) parements extérieurs :
 - o Pierre shadow de couleur gris graphite;
 - o Fibre de bois pressée Canoxel de couleur sierra;
- Un parement extérieur pour les autres façades;
 - o Clin d'aluminium Gentek de couleur charbon;
- Toiture en bardeau d'asphalte couleur ardoise antique;
- Les soffites et les fascias seront en aluminium de couleur noir;
- Les contours des fenêtres, les portes et les portes de garage seront en aluminium de couleur noir.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.14 1217905005

CA21 28 063

Statuer sur un projet particulier PP28-003 relativement une demande à l'égard de la propriété sise au 2034, chemin Bord-du-Lac composée du lot no 4 589 994 du cadastre du Québec à l'effet d'autoriser un usage d'entreposage de tuiles modulaires pour des surfaces de jeux comme le basketball, pickleball et tennis, de paniers de basketball, la vente au détail et accompagné des bureaux administratifs (vente et service à la clientèle) à la grille des usages et normes de la zone C1-108 faisant partie intégrante du règlement de zonage CA28 0023.

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Yves SARAULT

Et résolu :

D'annuler, en vertu au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification, ou d'occupation d'un immeuble (CA28 0059) de l'arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève, le projet de résolution PP28-003 relativement à la demande à l'égard de la propriété sise au 2034, chemin Bord-du-Lac composée du lot no 4 589 994 du cadastre du Québec à l'effet d'autoriser un usage d'entreposage de tuiles modulaires pour des surfaces de jeux comme le basketball, pickleball et tennis, de paniers de basketball, la vente au détail et accompagné des bureaux administratifs (vente et service à la clientèle) à la grille des usages et normes de la zone C1-108 faisant partie intégrante du règlement de zonage CA28 0023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.15 1207905013

CA21 28 064

Règlement numéro CA28 0052-5 modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés numéro CA28 0052.

Avis de motion est donné par le conseiller d'arrondissement, monsieur Christian Larocque de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'arrondissement du projet de règlement numéro CA28 0052-5 intitulé: « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés - CA28 0052 », lequel est déposé avec le sommaire décisionnel.

40.16 1212714007

CA21 28 065

Désigner un maire suppléant pour l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève.

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Robert SAMOSZEWSKI

Et résolu :

De désigner le conseiller d'arrondissement, monsieur Yves Sarault comme maire suppléant de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève pour la période comprise entre le 3 mars et le 1er juin 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

51.01 1212714004

Dépôt de documents – janvier 2021

- Suivi budgétaire dépenses;
- Suivi budgétaire revenus;
- Virements budgétaires;
- Budget du golf;
- Liste des permis émis – occupation;
- Liste des permis émis – construction;
- Liste des permis émis – lotissement;
- Guide d'intervention lors des crues printanières.

60.01

Période de questions du public

Aucune question.

70.01

CA21 28 066

Levée de la séance

Il est proposé par Yves SARAULT

appuyé par Robert SAMOSZEWSKI

Et résolu :

De lever la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du mardi 2 mars 2021 à, 20 h 20.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

70.02

Monsieur le maire d'arrondissement déclare donner son assentiment à toutes les résolutions contenues au présent procès-verbal en y apposant sa signature.

Normand MARINACCI
Maire d'arrondissement

Edwige NOZA
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 6 avril 2021.